

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTÉ

DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2019

PRÉSENTS: M. AMMOR - M. BARRANGER -M. RAVEAU- Mmes DALLET-CHOISY - Mme-DARDAUD -DEMOUSSIS- GEORGELIN-GUIVARC'H- NUNES-PEREIRA NUNES -MM. DENUET -DEVOGELE - Mmes FAUQUET- GROSBOIS- M.LACOSTE - LABROCHE-M. MESSAI- M. PETRIGNET -MM. MALRIEU-MOURIER-THIBONNET-VANNIER-PUJOL

PROCURATIONS : Mme AUGE-GOUILLOU à M.AMMOR – Mme SUPPO à M.AMMOR – Mme LECUREUIL à Mme GEORGELIN – Mme PETIT à Mme DALLET CHOISY – M. LISOVYI à M. MALRIEU

INVITÉS: Mme DELARUE- MM.BARBARIN COSTE-LEMAN - Mmes MONTIBERT - MONTIGNY- PEROL - TROUVÉ - M.THIBAULT

EXCUSÉS: M. LASSALE

1) Approbation du compte-rendu du conseil de la Faculté du mardi 25 JUIN 2019

A la demande de Mme Bénédicte MONTIGNY, la modification suivante sera apportée au CR: la phrase « Ce projet se fera en collaboration avec l'école des Beaux-Arts de Tours-Le Mans-Angers » sera remplacée par « ce projet concerne des étudiants de la faculté des Sciences et Techniques, filière de chimie et des étudiants de la faculté des Arts et Sciences humaines, filière Histoire des Arts ».

Adopté avec 27 pour et 1 abstention

2) Point rentrée (effectifs étudiants, recours master)

A la date du 5 septembre, les effectifs 2019-2020 sont en augmentation par rapport à ceux de l'année dernière.

Il y a 2994 inscrits dont 2443 en licence ; 60 en LP; 486 en master (plus doctorants et HDR) alors qu'en 2018 il y avait, au 5 septembre, 2126L; 54LP 476 M. Pour rappel

2018/2019 : 2896 inscrits au 01/19 2017/2018: 3049 inscrits au 01/18

Nous ferons un nouveau point sur les inscrits en janvier 2020.

Point Master:

De nombreux masters n'ont pas encore atteint leur capacité d'accueil.

M. Florent MALRIEU fait remarquer que pour les étudiants inscrits en master MEEF, certains ont déjà un master, donc ils ne s'inscrivent pas en M2; il s'agit souvent d'étudiants en reconversion.

Mme Agnès PETIT demande s'il est possible de rouvrir E-candidat en dehors des dates prévues ?

Il a été constaté que certaines composantes et certaines universités le faisaient.

8







Mme Virginie DELARUE a posé la question au SEF, sans réponse pour le moment.

Mme Nathalie GUIVARC'H souhaite qu'il y ait une date commune d'ouverture de campagne à tous les masters.

Mme Sandrine DALLET-CHOISY précise que c'est le cas depuis l'an dernier, mais que toutes les universités ne jouent pas le jeu.

Il est noté que l'année prochaine, il faudra indiquer sur le site web de la faculté les dates d'ouverture de la campagne d'inscription en master.

Nous avons reçu et cela continue, de nombreux recours de la part d'étudiants de notre faculté soit directement par mail soit via le rectorat. Mme Sandrine DALLET-CHOISY rappelle que tant qu'il reste de la place dans nos MASTER, le rectorat peut nous imposer de prendre des candidats. Mme Dallet-Choisy souhaiterait, dans la mesure du possible, que pour ces recours, les dossiers des étudiants ayant obtenu leur licence dans notre faculté soient regardés en priorité.

Il faudrait mieux communiquer sur nos critères d'admission en Master auprès de nos étudiants.

Information concernant le M2CCI:

Seules les mentions de masters de notre UFR, à l'exception du master Mathématiques, proposaient le parcours CCI.

C'est pourquoi de bons dossiers ont dû être refusés. En effet, les étudiants qui postulaient, avaient obtenu un M1 ou M2 dans des mentions de master qui ne correspondent pas du tout à nos propres mentions de Master.

Le rattachement de ce parcours à la mention Mathématiques sera désormais possible. Nous n'avions pas pu le faire au moment de la co-accréditation avec Orléans car le parcours CCI n'est proposé qu'à l'Université de Tours. Mais nous savions que nous pourrions créer un nouveau parcours après un an de contrat.

Nous avons également demandé à la faculté DESS d'intégrer ce parcours dans deux mentions de Master. Il s'agit de la gestion et de l'économie. Les responsables de ces mentions examineront les dossiers retenus par la commission d'examen des dossiers du parcours CCI.

Rappel : Le ministère impose qu'avant la fin du contrat, il soit créé un master 1 et 2 CCI ouvert à tous les étudiants non issus des filières informatiques.

Les résultats de l'année 2018-2019

Mme DALLET-CHOISY commente le document de la scolarité sur les résultats. Les résultats des masters et des Licences Professionnels ne sont pas encore tous connus. Il y a encore des soutenances de stage. Ils seront communiqués au prochain conseil.



	Session 1					Session 2					Total			
	Inscrits	Présents	Admis	Déf.	% des admis inscrits	% des admis présents	Admis	Inscrits	Présents	% des admis/ inscrits	% des admis/ présents	Admis	% des admis/ inscrits	% des admis/ présents
L1 PHYSIQUE	60	46	23	14	38,33%	50,00%	4	37	17	10,81%	23,53%	27	45,00%	58,70%
L1 PHYSIQUE - PEIP	63	61	57	2	90,48%	93,44%	1	6	5	16,67%	20,00%	58	92,06%	95,08%
L2 PHYSIQUE	39	27	21	12	53,85%	77,78%	2	18	10	11,11%	20,00%	23	58,97%	85,19%
L2 PHYSIQUE - PEIP	63	61	54	2	85,71%	88,52%	6	9	8	66,67%	75,00%	60	95,24%	98,36%
Licence PHYSIQUE	33	25	14	7	42,42%	56,00%	4	19	13	21,05%	30,77%	18	54,55%	72,00%
L1 CHIMIE	72	60	34	12	47,22%	56,67%	4	38	19	10,53%	21,05%	38	52,78%	63,33%
L2 CHIMIE	37	32	24	5	64,86%	75,00%	2	13	8	15,38%	25,00%	26	70,27%	81,25%
Licence CHIMIE	38	38	25	0	65,79%	65,79%	5	13	13	38,46%	38,46%	30	78,95%	78,95%
L1 MATHEMATIQUES	88	68	39	20	44,32%	57,35%	5	49	18	10,20%	27,78%	44	50,00%	64,71%
L1 MATHS - PEIP	68	68	60	0	88,24%	88,24%	1	8	8	12,50%	12,50%	61	89,71%	89,71%
L2 MATHEMATIQUES	80	64	38	15	47,50%	59,38%	6	42	25	14,29%	24,00%	44	55,00%	68,75%
L2 MATHS - PEIP	61	59	52	2	85,25%	88,14%	3	9	8	33,33%	37,50%	55	90,16%	93,22%
Licence MATHEMATIQUES	84	65	28	19	33,33%	43,08%	8	56	35	14,29%	22,86%	36	42,86%	55,38%
L1 INFORMATIQUE Blois	71	58	34	13	47,89%	58,62%	2	37	12	5,41%	16,67%	36	50,70%	62,07%
L1 INFORMATIQUE Tours	96	59	38	27	39,58%	64,41%	6	58	22	10,34%	27,27%	44	45,83%	74,58%
L2 INFORMATIQUE Blois	51	49	35	10	68,63%	71,43%	6	16	9	37,50%	66,67%	41	80,39%	83,67%
L2 INFORMATIQUE Tours	26	24	21	2	80,77%	87,50%	1	5	2	20,00%	50,00%	22	84,62%	91,67%
Licence INFORMATIQUE Blois	45	42	27	4	60,00%		4	18	16	22,22%	25,00%	31	68,89%	73,81%
L1 SCIENCES DE LA TERRE	47	36	22	11	46,81%	61,11%	1	25	12	4,00%	8,33%	23	48,94%	63,89%
L2 SCIENCES DE LA TERRE	22	22	15	0	68,18%	68,18%	1	7	7	14,29%	14,29%	16	72,73%	72,73%
Licence SCIENCES DE LA TERRE	13	11	9	2	69,23%	81,82%	0	4	1	0,00%	0,00%	9	69,23%	81,82%
L1 SCIENCES DE LA VIE	542	477	308	63	56,83%	64,57%	45	234	116	19,23%	38,79%	353	65,13%	74,00%
L2 SCIENCES DE LA VIE	427	396	283	30		71,46%		144	110		41,82%	329	77,05%	83,08%
Licence SCIENCES DE LA VIE	313	292		21	78,91%			66	44	28,79%	43,18%	266	84,98%	91,10%
LP DEV. PROD. ELEVAGE	24				0,00%			24		0,00%	#DIV/0!	0	0,00%	#DIV/0!
LP SENSORIELLE	4				0,00%			4		0,00%	#DIV/0!	0	0,00%	#DIV/0!
LP SENSO Apprentissage	11				0,00%			11		0,00%	#DIV/0!	0	0,00%	#DIV/0!
LP FORET	28				0,00%			28		0,00%	#DIV/0!	0	0,00%	#DIV/0!

3) Calendrier des réunions du Conseil

Mme Sandrine Dallet-Choisy propose à l'ensemble du conseil de retenir le calendrier suivant pour les dates des différents <u>conseils à venir</u>: les jeudis 10 octobre 2019 (selon nécessité), 07 novembre 2019 (vote du budget), 12 décembre 2019 (selon nécessité), 13 février 2020, 09 avril 2020 et 18 juin 2020.

Les dates des <u>réunions de bureau</u> (12h15-14h00) destinés à arrêter l'ordre du jour des conseils sont : 01 octobre 2019, 23 octobre 2019, 04 décembre 2019, 04 février 2020, 01 avril 2020, 10 juin 2020.



4) Bilan soutenabilité

2017-2018	2018-2019
3049	2896
12752	13028
23873	22746
15840	15457
52465	51231
2849	3154
	3049 12752 23873 15840 52465

(Le détail par département est disponible au secrétariat général)

Mme Sandrine DALLET-CHOISY présente le bilan global et par département. Elle précise que les heures faites par les collègues de pharmacie qui n'ont pas effectué la totalité de leur service dans leur faculté, ne donnent pas lieu à reversement.

M. Julien PETRIGNET demande s'il s'agit d'une nouveauté. Réponse de Mme DALLET-CHOISY: ce système existe depuis 2 ans, les collègues de Sciences et de Pharmacie complètent ainsi leur service.

Mme Christine GEORGELIN souhaiterait savoir où en est la signature de la Convention avec l'Université d'Orléans qui doit permettre à des collègues d'Orléans de venir faire des enseignements dans le master de Mathématiques co-accrédité et dans la préparation à l'agrégation et à nos collègues de Tours de participer aux enseignements du Master à Orléans.

Réponse : Aucune nouvelle, malgré les nombreuses demandes. Il a été demandé aux collègues d'Orléans et de Tours de faire des dossiers de vacataires pour régulariser leur situation.

5) Informations « Ateliers Pédagogiques »

Une réflexion a été menée au sein de notre faculté sur l'opportunité de faire des ateliers pédagogiques. Samuel Leman explique la pertinence de ces ateliers qui s'inscrivent dans une démarche de coordination et d'amélioration des pratiques. L'idée est d'être un lieu d'échange pour être force de proposition notamment sur la mise en place de l'arrêté lieunes.

8 dates par an avec des thématiques identifiées et des « animateurs » assistés par l'animateur pédagogique de l'Université.

Mme Bénédicte Montigny informe le conseil qu'il y aura des ateliers dans le cadre de la journée rencontre avec les enseignants de chimie et de physique les 31 mars et 1^{er} avril 2020. Ces ateliers seront l'occasion d'échanger autour de la reforme du baccalauréat.

Mme Christine Georgelin interroge Mme Sandrine Dallet-Choisy sur l'avancement de la réforme de la PACES.

Mme Dallet-Choisy présente un power-point sur le sujet.

L'accès aux études de santé ne sera plus sanctionné par le concours PACES. Les étudiants pourront accéder aux études de santé en ayant suivi une 1ère année complète de santé ou en venant d'une licence de notre faculté.

Notre faculté propose déjà l'alter-Paces aux étudiants qui souhaitent continuer en santé. Il est donc logique que nous participions à cette réforme.



Les étudiants qui souhaiteraient faire des études de santé (médecine, pharmacie, maïeutique odontologie et kinésithérapeute) auront la possibilité, en cas de réussite, d'intégrer la 2ème année de santé soit en ayant suivi une 1ère année de santé (cas n°1) soit en venant d'une licence (cas n°2).

cas n°1: l'étudiant est inscrit en 1ère année de santé

Il devra alors obligatoirement valider un module d'une de nos licences en plus de ces modules de santé.

Le semestre sera organisé comme nos licences avec une offre modulaire.

L'étudiant suivra par semestre, 4 modules de 60 à 72h

module 1 et 2 (deux modules de santé) + module3 (1 module mention licence de notre faculté) + module 4 (module compétences transversales).

Si l'étudiant valide sa 1ère année de santé mais n'est pas admis en 2ème année de Santé alors il pourra continuer dans la licence de sciences en L2 sinon il sera autorisé à redoubler en L1 de cette licence de Sciences. En effet, les étudiants inscrits en 1ère année de santé ne peuvent pas redoubler cette 1ère année de santé.

Cas n°2: l'étudiant est inscrit en 1ère année ou 2ème année de licence de notre faculté mais a comme projet de poursuivre en étude de santé.

Il suivra alors les modules 1 et 2 de sa mention de licence, un **module 3 santé** et un module 4 compétences transversales. A l'issue de cette année de L1 ou de L2, soit il est admis en 2ème année santé soit il poursuit en L2 ou L3 de la licence de sciences.

Le module 3 santé proposé à nos étudiants souhaitant poursuivre des études de santé sera un cours en distanciel avec du tutorat.

Il est demandé que le module 3 que nous proposerons le soit également, ceci pour une question pratique.

Un débat a lieu sur les cours à distance, les enregistrements de cours et leur qualité. Il est suggéré que ce soit une question à étudier lors d'un atelier pédagogique.

6) Mouvements des personnels:

Mme Fadila Trouvé présente les mouvements des personnels de la rentrée.

ENSEIGNANTS

<u>Arrivées:</u>

- GOBET Thomas (Mathématiques) 01/09
- FOREY Vincent (BAG) 01/09
- BRIEND Frédéric (Neurosciences) 01/11

<u>Départs</u>:

- ESNARD Frédéric (Biochimie) 01/11
- SORET Jean-Claude (Physique) 01/01/2020
- RASSCHAERT Denis (Microbiologie) 01/01/2020

BIATSS

Départs:

- BOUCHAUD Fabienne (secrétariat général) 01/09
- FAUQUET Marilou (microbiologie, physiologie animale, biochimie) 01/10



- BARREAULT Mélanie (microbiologie, physiologie animale, biochimie) 01/10

7) Informations sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM)

Le dialogue de gestion avec l'équipe présidentielle aura lieu le 12 septembre.

Une présentation est faite par Madame Dallet-Choisy sur les demandes de postes :

> Pour les enseignants :

	Professeur	MCF
Postes libérés dans les 5 ans	8	3
utilisation	4 ou 6	7 ou 5
Pr IDP/maths CNU 29 ^{ème} (01/09/20)	1info/maths ? (<i>Redéploiement</i>) ?	Ou 1info/maths ? (<i>Redéploiement</i>) ?
Pr IDP/maths CNU 26ème	1 IDP/maths	
Pr BAG CNU 68ème		MCF BAG/IRBI
Pr BAG /IRBI CNU 68ème	1BAG/IRBI	
Pr IDP/Phys CNU 29ème (01/09/22)	1IDP Phys	
Pr GREMAN/Phys CNU 28 ^{ème} (01/01/20)	1greman/phys	
Pr μbio/TLVi CNU 65ème (11/2019)		1µbio/CEPR
Pr BCH CNU 64ème	1Pr ?	1 MCF ?
MCF CNU 61ème		Redéploiement en 29ème
1MCF maths CNU 26 ^{ème}		Redéploiement en informatique ?
1MCF PA		1PA / Labo à déterminer

Il y a encore des incertitudes concernant des postes notamment sur une possibilité de redéploiement d'un des postes du département de mathématiques.

Cécile Grosbois nous informe que F. Moatar (en délégation) a été définitivement recrutée DR à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Cette demande fera l'objet d'une demande de maintien



Demandes de créations :

BAG : 1 MCF + 1 Pr
Neurosciences : 1 MCF
Géosciences : 1 MCF

chimie : 1 Pr

• informatique : 1 ou 2 MCF si aucun redéploiement

➤ Pour les biatss :

Demandes des départements et laboratoires:

• Neurosciences

- une demande de maintien du poste d'adjoint technique de laboratoire après un départ à la retraite en 2021. Ce poste est tout à fait indispensable car ce poste est spécifique : tâches d'animalerie (gestion et entretien d'un élevage) et d'étude du comportement animal qui sont la base même de l'activité de recherche.

- Départ à la retraite d'un IGE en 2022. Demande de maintien, la catégorie sera à arbitrer.

• Biologie Animale et Génétique

- un poste à 100% (sur un seul agent) pour la préparation technique des TP; à l'heure actuelle, 75% répartis sur 2 agents (25-50).

• <u>Laboratoire GEHCO</u>

- 1 poste d'IR spécialisé dans l'exploration de données (data-mining) et traitements statistiques des données à haute résolution spatiale et temporelle (big data) pour renforcer les projets de recherche mis en place par nos collègues sur la thématique "changements globaux des hydrosystèmes" et assoir la pérennité de l'observatoire instrumenté du Louroux, mis en place en 2013 et labellisé CNRS-INEE depuis 2016.

• Chimie

- **1 poste de technicien :** Le département de chimie souhaiterait pérenniser le poste actuellement en CDD sur un poste d'adjoint technique (fonctions de formation et de recherche).
- 1/2 poste de secrétariat: Le département de chimie ne bénéficie que d'une seule secrétaire pour la gestion du département ainsi que de deux laboratoires de recherche. La seule gestion des contrats de recherche (plusieurs centaines de milliers d'euros et pour le PCM2E-SIMBA actuellement 22 contrats de recherche en plus du budget récurent de l'université et du budget du département lui prend plus de 90% de son temps. Or, ce travail ne représente que la moitié du travail à effectuer. Le département de chimie souhaiterait au moins pouvoir bénéficier d'un ½ poste de secrétaire supplémentaire.

1 poste d'IGE: pour le laboratoire PCM2E, personnel indispensable pour gérer le parc d'appareillage et plus particulièrement ceux à haute technicité.

• <u>Biochimie</u>

Demande de rehaussement d'un poste de Technicien en poste d'Assistant Ingénieur.

• <u>IRBI</u>

En 2018, l'IRBI a perdu un poste de technicien (départ à la retraite), remplacé par un adjoint technique à ½ temps. Il est demandé un poste à temps plein d'adjoint technique. Un poste à mi-temps n'est pas suffisant et ne permet pas de recruter un personnel de façon stable.



8) Informations Visite lycée Camille Claudel

Pour rappel, il s'agit d'accueillir des lycéens avant leurs vœux dans Parcoursup.

En 2019, il y avait un cours avec un échange, une présentation des filières, puis une visite du campus le matin.

L'après-midi séances de travaux pratiques (avaient participés, les départements de microbiologie, chimie et biologie animale).

La date envisagée pour 2020 serait la 1ère semaine de rentrée du 2nd semestre.

Mme Bénédicte Montigny demande au conseil si le principe de l'accueil des lycéens du lycée Camille Claudel de Blois est envisageable.

Le conseil donne son accord de principe.

Prochain conseil de faculté le jeudi 10 octobre (si l'ordre du jour le justifie)

Le 25 octobre 2019

Le Doyen,

Sandrine DALL